

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



**SECRETARIAT D'ÉTAT  
CHARGÉ DES RETRAITES  
ET DE LA SANTÉ  
AU TRAVAIL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **4e Plan Santé au Travail**

Paris, le 14/12/2021

**Le Conseil National d'Orientation des Conditions de Travail (CNOCT) s'est réuni ce mardi 14 décembre sous la présidence du secrétaire d'Etat auprès de la Ministre du Travail, de l'Insertion et de l'Emploi chargé des Retraites et de la Santé au Travail Laurent Pietraszewski pour présenter le 4e Plan Santé au Travail qui fixe la feuille de route en matière de santé au travail pour les quatre prochaines années.**

Le plan présenté ce jour pour la période 2021-2025 est le fruit d'un travail de co-construction entre l'État, les partenaires sociaux, la Sécurité sociale et tous les organismes de prévention.

Il conforte le renversement de perspective opéré à partir du troisième Plan Santé au Travail en accordant la priorité à la prévention sur la réparation, dans la continuité de l'Accord National Interprofessionnel du 9 décembre 2020 et de la loi du 2 août 2021 renforçant la prévention de la santé au travail.

Il marque un infléchissement sur quatre axes en particulier :

- Une **prévention renforcée des accidents du travail graves et mortels**, dont il fait un objectif transversal à l'ensemble des actions de prévention de santé au travail, notamment en direction des publics les plus touchés que sont les jeunes, les travailleurs intérimaires et les travailleurs détachés.
- Une **structuration renforcée de la prévention de la désinsertion professionnelle**, notamment à travers l'implication accrue des Services de Prévention en Santé au Travail dans ce champ, rendue possible par la loi du 2 août 2021 qui consacre l'existence des cellules de désinsertion professionnelle.
- **Un meilleur accompagnement des entreprises et de leurs salariés en matière de prévention des risques psychosociaux**, dont l'importance a été particulièrement mise en avant par la crise sanitaire.
- La **prise en compte de nouveaux risques**, telle que les violences sexuelles ou les agissements sexistes au travail, ainsi que l'accent mis sur l'intégration du facteur santé dans les stratégies de gestion de crise des entreprises.

Laurent Pietraszewski : *« Ce quatrième Plan Santé au Travail traduit opérationnellement les avancées comprises dans l'ANI du 9 décembre et la loi du 2 août et confirme le tournant voulu par le Gouvernement en faveur d'une santé au travail moderne et concrète. Il renforce notre action en matière de prévention dans tous les domaines et tire les leçons de la crise du covid-19 en mettant l'accent sur la protection de la santé mentale des salariés et l'importance de méthodes de gestion de crise. Fruit d'un consensus entre les acteurs dont je remercie l'implication, il s'appuie sur une méthode fondée sur l'accompagnement et le conseil aux entreprises pour atteindre nos objectifs. »*

**Secrétariat d'Etat chargé des retraites  
et de la santé au travail  
Cabinet de M. Laurent PIETRASZEWSKI**

Tél : 01 49 55 31 79

Mél : [communication-retraites@retraites.gouv.fr](mailto:communication-retraites@retraites.gouv.fr)

127 rue de Grenelle

75007 PARIS

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse [DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr](mailto:DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr).

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)